



OPÉRATION DE DÉTECTIONS U12F/U13F/U14F/U15F

(Joueuses nées en 2011/2012/2013/2014)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueuses figurant dans la liste ci-jointe sont convoquées

MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025 (rdv 15h00 séance de 15h30 fin à 17H00)

Stade le Roc – 6 rue Edouard Przybylski – 05200 EMBRUN

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu -Technique - rubrique - détection - Cps).

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

☎ Laurent ABRACHY (CTD DAP ALPES) – labrachy@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité

EFFECTIF U12F 2014		
NOM	PRENOM	CLUB
RICITTI	ANNA	ST CREPIN
GOUDARD	ELENA	SISTERON
SAMUEL	LILAS	GAP
EFFECTIF U13F 2013		
GIRARD MORRATO	MICAELA	MALIJAI
LUCIEN	TYSSIA	GAP
JOURDE	LYA	GAP
BUZHALA	IONA	GAP
SARLIN	EVA	TALLARD
SUBE	LALY	ORAISON
MANSILLA	OCEANE	SISTERON
TURBE	CHARLENE	L'ARGENTIERE
EFFECTIF U14F 2012		
BELHIA	KALISSA	GAP
FANIT	LISA	GAP
LOPEZ	MARIE	GAP
MOREIRA	KATALINA	SISTERON
ROUIT	CLEMENCE	SISTERON
KHAOUTI	BTISSEM	SISTERON
CARMONA	LOLA	USMD
BELISAIRE	MALYA	USMD
BOTTIGLIA	VALENTINA	USMD

EFFECTIF U15F 2011		
NOM	PRENOM	CLUB
BERTRAND ROUX	STECY	LARAGNE
BERTRAND ROUX	EMY	LARAGNE
BOUTILLIER	ANGELINA	LARAGNE
UNICAMENTI	ALYCIA	LARAGNE
PARET	EMMA	SISTERON
CHICO	CHIARA	ST CREPIN
CAMPAGNA FIDELIN	MELANIE	MALIJAI
CHOLET	LOUANE	GAP
PAUCHON	ADELE	GAP
CHAILLOL	SARA	TALLARD
FERRARI	RACHEL	USMD
BOUCHET	MAELYS	LA SAULCE
RUEL	MAEVA	VEYNES SERRES
GAYET	TINA	VEYNES SERRES

Encadrements : BOSSE Denis(membre de la commission technique) / BOUISSOU MATHIS DISTRICT stagiaire BMF / ABRACHY LAURENT CTD DAP ALPES